

Nos formations

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Bac S (option Hippologie Equitation)
Bac Techno
Seconde Générale et Techno

SPIRULINE ET NATUROPATHIE

Brevet pro – Titre RNCP (Naturo)

LABORATOIRE ET TRANSFORMATION

AGROALIMENTAIRE

Bac Techno – Bac Pro

COMMERCE

BTS – Bac pro

HORTICULTURE, VITI - OENO, APICULTURE

BTS – Bac Pro
Brevets Pro (installation)
CAP Métiers de l'agriculture

JARDINS, ESPACES VERTS

Bac Pro – Brevet Pro – CAP

NATURE - ENVIRONNEMENT

Bac Techno – Bac Pro

SERVICES A LA PERSONNE

Bac Techno – Bac Pro – CAP

L'EPLEFPA Agricampus Var en quelques chiffres

2 lycées
(HYÈRES et LES ARCS)

1 unité
de formation apprentis

1 centre
de formation adultes

1 ferme
pédagogique horticole

120 ans
d'expérience

1000 élèves,
étudiants
formés par an

900 adultes
formés par an

250 personnels



Taxe d'apprentissage

2018



32, Chemin Saint Lazare - 83400 Hyères

Lycée Hyères. Téléphone : 04 94 01 35 55

E-mail : legta.hyeres@educagri.fr

Centre Formation Adultes. Téléphone : 04 94 00 55 55

E-mail : cfpaa.hyeres@educagri.fr

UFA Hyères. Téléphone : 04 94 00 55 64

Mail : agricampus.ufa@hotmail.fr

Site internet : agricampus.com



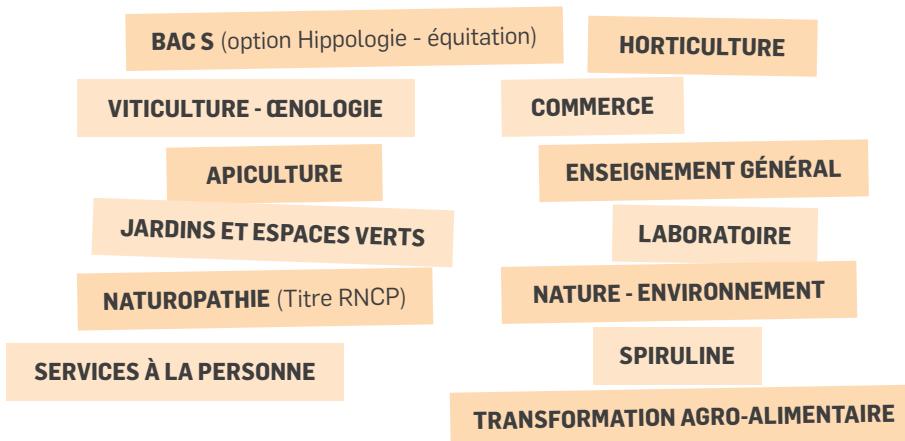
« Les Magnanarelles »
BP 30
83460 Les Arcs sur Argens
Téléphone : 04 98 10 40 10
E-Mail : lpa.les-arcs@educagri.fr



2 LYCÉES
1 UNITÉ DE FORMATION APPRENTIS
1 CENTRE DE FORMATION ADULTES

L'établissement

Fruit du regroupement des établissements publics des Arcs et de Hyères, l'EPLEFPA du Var propose sur deux sites une offre complète de formations allant du CAP au BTS en formation scolaire et par apprentissage associée à des formations pour adultes dans divers champs de compétences :



Véritable tremplin vers la poursuite d'études longues ou le marché du travail, nos formations apportent les connaissances et compétences pour une insertion professionnelle dans les meilleures conditions.

PARTICIPEZ À FORMER LES PROFESSIONNELS DE DEMAIN !

La taxe d'apprentissage permet notamment le renouvellement des équipements pédagogiques. Ces derniers sont indispensables aux travaux pratiques des apprenants et offrent des situations pédagogiques performantes et innovantes, propices à la réussite et à l'épanouissement de chacun des apprenants.

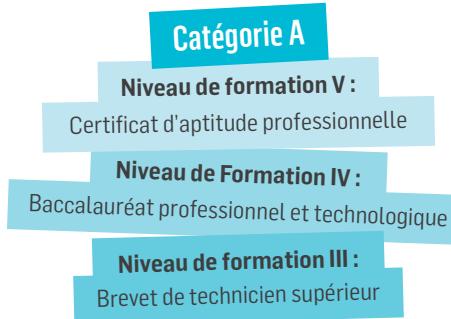
La taxe d'apprentissage versée nous permet d'améliorer la qualité de la formation en privilégiant :

- > Les innovations pédagogiques
- > L'acquisition de biens d'équipement pédagogiques et professionnels
- > Les rencontres avec les professionnels
- > Les interventions de professionnels et les déplacements en entreprise
- > Les voyages d'étude en région pour appréhender la diversité des filières sur le territoire

La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises qui a pour objet de participer au financement des dépenses nécessaires au développement de l'apprentissage et de l'enseignement technologique et professionnel.

L'ETABLISSEMENT EST HABILITÉ À PERCEVOIR CETTE TAXE AU TITRE DU QUOTA ET DU HORS QUOTA (Barème)



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

